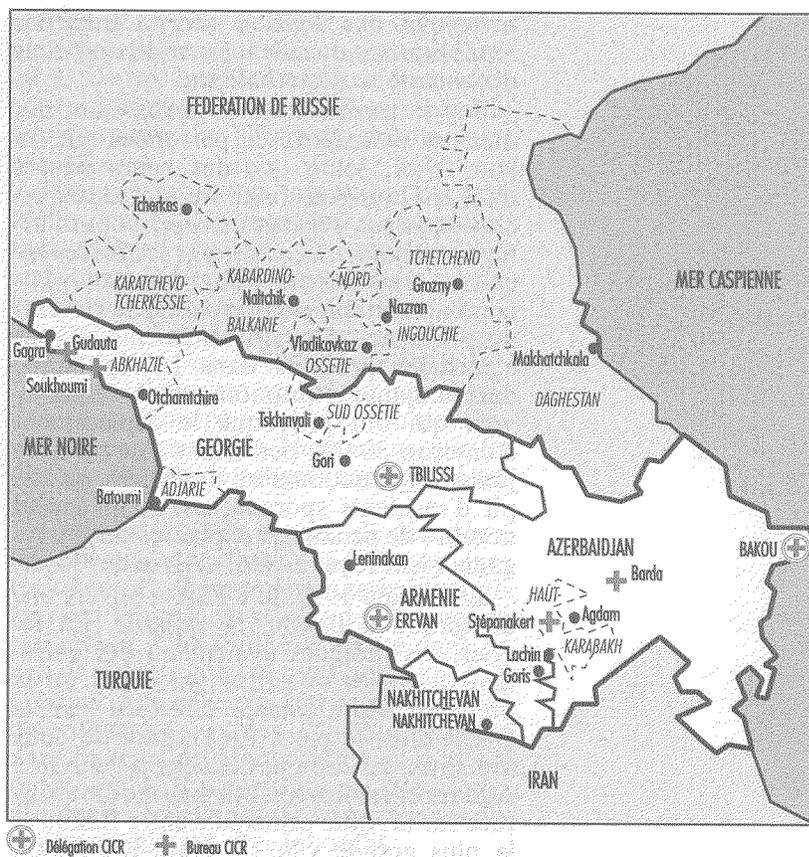


A la suite d'accrochages dans la zone frontière, les délégués ont distribué des couvertures et des colis familiaux aux familles déplacées que les autorités locales n'étaient pas en mesure d'aider. Des hôpitaux et des dispensaires, à Goris et Kapan entre autres, ont reçu du matériel médical d'urgence (pansements et trousse pour injections, etc.)

Après l'ouverture, en mai, de la route reliant l'Arménie au Haut-Karabakh (connue sous le nom de corridor de Lachin), la délégation du CICR à Erevan est devenue la base logistique pour tous les programmes de secours en faveur des personnes affectées par le conflit dans le Haut-Karabakh. Dès la fin du mois de septembre, les missions du CICR sur ce territoire ont été effectuées par des délégués en poste en Arménie. Le CICR a aussi visité quatre personnes détenues en raison des combats entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan. Ils se trouvaient dans deux lieux de détention proches de la frontière. Des messages Croix-Rouge ont été récoltés, et des couvertures ainsi que des articles de toilette ont été remis aux prisonniers. Afin de mettre un terme à la pratique très répandue de la prise d'otages, le CICR a aidé à l'organisation d'une réunion entre représentants arméniens et azerbaïdjanais au mois de novembre (voir aussi sous *Azerbaïdjan*).

Pendant toute l'année, la délégation du CICR à Erevan a maintenu des contacts réguliers avec les autorités, en particulier au sujet de l'accès aux personnes détenues suite au conflit, et des moyens de mettre un terme aux prises d'otages. L'institution a aussi maintenu des relations avec la Croix-Rouge arménienne. Cette dernière avait, à l'époque du tremblement de terre de 1988, établi un réseau de bénévoles sur l'ensemble du pays, réseau resté actif depuis lors.

Enfin, des «spots» d'information ont été diffusés par les radios et télévisions locales pour expliquer les principes de base



du droit international humanitaire et les activités du CICR dans la région. Des documents de diffusion ont été traduits en arménien, et un jeu de sept affiches sur les règles applicables en temps de guerre a été imprimé.

## AZERBAÏDJAN

Dans le territoire du Haut-Karabakh, les habitants de souche arménienne, qui revendiquent l'indépendance, s'opposent depuis longtemps aux autorités azerbaïdjanaises. En 1992, le conflit dans le Haut-Karabakh, qui dure depuis 1988, a

provoqué une tension accrue entre les républiques nouvellement indépendantes d'Arménie et d'Azerbaïdjan.

Sur le territoire de l'Azerbaïdjan, des dizaines de milliers de personnes ont fui leur foyer, selon que des zones situées dans le Haut-Karabakh ou aux alentours étaient prises, perdues ou reprises par l'armée azerbaïdjanaise, ou par les forces locales arméniennes de défense. Les combats ont été particulièrement violents au printemps. Des affrontements se sont également produits dans la république azerbaïdjanaise autonome du Nakhitchevan, qui ont provoqué le déplacement d'environ 30 000 personnes. Au mois de juillet, la situation s'est améliorée, en dépit d'incidents sporadiques, et un grand nombre de personnes déplacées ont pu regagner leur foyer avant l'arrivée de l'hiver.

Le 3 mars 1992, le CICR a ouvert une délégation à Bakou, la capitale. En février, ses délégués avaient eu des entretiens avec les autorités, au cours de la première visite jamais effectuée par le CICR dans le pays. En l'espace de deux semaines, les délégués étaient à l'œuvre à Agdam et environs. Cette petite ville est située sur la route principale entre Bakou et la plus grande ville du Haut-Karabakh, Stépanakert. En outre, ils ont mené la première mission CICR à l'intérieur de ce territoire. Le 12 mars, alors que les combats s'intensifiaient, le CICR a lancé un appel public aux parties au conflit, les enjoignant de respecter le droit international humanitaire.

Le personnel du CICR est demeuré en poste à Stépanakert jusqu'à la fin du mois de septembre. Par la suite, pour des raisons pratiques, les missions au Haut-Karabakh ont été effectuées par des délégués en poste à Erevan (voir aussi sous *Arménie*). Les programmes d'assistance aux victimes des combats dans la région située autour du Haut-Karabakh ont été conduits par des équipes du CICR travaillant dans la sous-délégation établie près

de la ligne de front, dans la ville de Barda (laquelle avait, pour des raisons de sécurité, remplacé la sous-délégation ouverte à Agdam en mars).

A la fin de l'année, en dépit des efforts entrepris par divers médiateurs, le conflit du Haut-Karabakh ne montrait aucun signe d'apaisement, pas plus que les souffrances endurées par la population civile.

Pendant ce temps, à Bakou, la délégation maintenait des contacts réguliers avec les autorités et avec le Croissant-Rouge d'Azerbaïdjan. Le délégué général s'est rendu dans le pays en avril. Il a été reçu par le vice-premier ministre, Gasan Ghasanov, le ministre des Affaires étrangères, H. Sadikhov, et le ministre de l'Intérieur, T. Ahev. Les discussions ont porté sur des questions telles que le transport des secours vers le Haut-Karabakh et l'accès à toutes les personnes détenues en relation avec le conflit. Cette dernière question, de même que l'adhésion du pays aux Conventions de Genève et aux Protocoles additionnels, a été au premier plan des pourparlers qui se sont déroulés toute l'année avec le gouvernement du Front populaire, arrivé au pouvoir en mai.

Après que des combats ont éclaté au Nakhitchevan au mois de mai, un programme d'assistance aux personnes déplacées a été lancé. Des contacts à haut niveau ont été noués avec les autorités, en particulier avec le président du Conseil suprême de la région, Gaidar Aliev.

#### **Activités en faveur de la population civile**

Grâce à la solidarité traditionnelle, la majeure partie des personnes déplacées ont été accueillies et nourries par des familles, ou logées dans des bâtiments publics où les autorités locales leur ont fourni une assistance. Dans les régions voisines du Haut-Karabakh, le CICR a distribué des vivres, des couvertures et d'autres secours, lorsque les abris ou l'approvisionnement local se révélait insuffisant pour répondre aux besoins des

vagues successives de familles déplacées. Pendant les mois les plus froids de l'année, alors que les réserves des villages et des villes accueillant les réfugiés s'amenuisaient, le CICR a renforcé son assistance, et accordé la priorité aux personnes vivant dans des conditions précaires et à celles que le conflit avait rendues particulièrement vulnérables, comme les pensionnaires des institutions d'assistance sociale.

Une équipe du CICR a passé deux mois au Nakhitchevan après le début des combats, en mai. Outre l'assistance à quelque 10 000 victimes déplacées particulièrement dans le besoin, fournie en coopération avec la branche locale du Croissant-Rouge, les délégués ont évacué les corps de 17 soldats azerbaïdjanais tués dans la zone frontrière entre l'Arménie et le Nakhitchevan.

Au total, les délégués ont distribué en 1992 environ 130 tonnes de secours d'urgence dans le Haut-Karabakh, au Nakhitchevan et dans les régions avoisinantes.

#### Activités médicales

Bien que l'Azerbaïdjan dispose de suffisamment de personnel médical et d'hôpitaux, l'approvisionnement des établissements de santé en médicaments et en matériel chirurgical a été rendu difficile pour les autorités, en raison du conflit et de la situation économique. Le CICR a distribué du matériel médical tel que des anesthésiants, des analgésiques, des antibiotiques et du matériel chirurgical et médical aux hôpitaux accueillant des blessés de guerre dans le Haut-Karabakh et les régions voisines, ainsi qu'à Bakou. Du matériel a également été fourni à des hôpitaux au Nakhitchevan.

#### Activités en faveur des détenus

Du point de vue humanitaire, les prises d'otages, leur échange, ainsi que celui de dépouilles mortelles, ont représenté l'un des principaux problèmes posés par le

conflit. La prise d'otages est une grave violation du droit international humanitaire. Le fait que les otages se trouvaient souvent en mains d'individus ou de familles a rendu la situation encore plus complexe.

Pour s'efforcer de résoudre ce problème, le CICR a contribué à l'organisation d'une réunion de représentants arméniens et azerbaïdjanais, qui s'est déroulée à la frontière des deux États, le 12 novembre. Les deux parties ont accepté d'interdire la prise d'otages par des mesures légales. Elles ont également donné leur accord de principe à la libération simultanée de tous les otages. Néanmoins, à la fin de l'année, peu de progrès avaient été accomplis.

Entre les mois de mars et de décembre, les délégués ont visité 116 détenus dans trois lieux de détention en Azerbaïdjan. Ils leur ont proposé les services de l'Agence de recherches. Une visite a été faite dans un lieu de détention au Haut-Karabakh, à 60 détenus. Les délégués ont aussi distribué des couvertures et des articles de toilette dans les lieux de détention. Dans le même temps, le CICR a poursuivi ses efforts afin d'obtenir l'accès à toutes les personnes détenues en relation avec le conflit.

Au mois d'août, le CICR a organisé le transfert sur Erevan de 19 personnes âgées d'origine arménienne, qui avaient été arrêtées par l'armée azerbaïdjanaise au cours d'affrontements.

#### Diffusion

Le CICR a accompli des efforts considérables pendant l'année pour faire connaître plus largement les Conventions de Genève et leurs Protocoles additionnels, et pour encourager le respect des emblèmes de la croix rouge et du croissant rouge; ces efforts ont visé en particulier les combattants arméniens locaux et les forces azerbaïdjanaises. Celles-ci ne sont devenues armée nationale qu'en juin 1992.

Tous ces combattants étaient pour l'essentiel ignorants des règles du droit international humanitaire, et la diffusion de ces principes était d'autant plus nécessaire que les violations commises par toutes les parties étaient nombreuses, y compris des attaques lancées sans discrimination contre des zones peuplées.

Un certain nombre de séminaires ont eu lieu pendant l'année à l'intention de responsables gouvernementaux, de combattants et des membres du Croissant-Rouge d'Azerbaïdjan. Divers documents consacrés au droit international humanitaire et au rôle du CICR ont été traduits en azerbaïdjanais et en arménien. Des messages spécialement conçus ont été diffusés sur les ondes des télévisions et des radios locales pour expliquer le droit de la guerre, ainsi que le mandat et les activités du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

## GÉORGIE

Après le coup d'Etat de janvier 1992 et la chute du président Zviad Gamsakhourdia, la direction du pays a été confiée à un Conseil d'Etat. Les affrontements se sont toutefois poursuivis, en particulier dans l'ouest du pays, entre les forces restées fidèles au président déchu et les nouvelles autorités. Au mois de mars, après l'arrivée de Edouard Chevardnadze, l'ancien ministre des Affaires étrangères de l'URSS, la préparation des élections parlementaires a commencé. Elles se sont déroulées en octobre et ont permis la reprise des activités du parlement après neuf mois de régime d'exception. Edouard Chevardnadze a été confirmé dans ses fonctions, devant le nouveau chef de l'Etat. La situation en Géorgie occidentale est demeurée tendue, du fait de la poursuite de l'opposition armée par des milices locales favorables à l'ancien président. Le 24 juin, une

tentative de coup d'Etat a échoué, sans pour autant mettre un terme aux activités du mouvement de résistance.

Dans le même temps, au cours du premier semestre, les affrontements armés se sont poursuivis en Ossétie du Sud, entre les forces armées géorgiennes et les Ossètes revendiquant l'indépendance. Ils ont provoqué la fuite de milliers de personnes vers l'Ossétie du Nord. Une force-tampon conjointe a été déployée, permettant, avec l'apaisement des combats, le retour des réfugiés dans leur foyer. Toutefois, à la fin de l'année, aucune solution politique aux problèmes de la région autonome n'avait été trouvée.

Après des entretiens avec les nouvelles autorités géorgiennes, le CICR a ouvert une délégation dans la capitale, Tbilissi, le 29 février. L'institution y a par la suite installé un entrepôt qui a servi de base logistique pour les opérations de secours, non seulement en Géorgie, en Arménie et en Azerbaïdjan, mais également en Ingouchie et en Ossétie du Nord. Des stocks d'urgence (colis de vivres, vêtements, couvertures, tentes et autres articles de secours) ont été maintenus, prêts à être acheminés par la route en fonction des besoins. Au mois d'octobre, le délégué général pour l'Europe orientale et l'Asie centrale s'est rendu à Tbilissi, où il a été reçu par le vice-premier ministre géorgien, Alexandre Kavsadze.

Peu après le début des combats dans la république autonome d'Abkhazie, à la mi-août, le CICR a ouvert un bureau à Soukhoumi, sur territoire contrôlé par la Géorgie, et un autre à Gudauta, sous contrôle des Abkhazes. Les tentatives de mettre fin au conflit par le déploiement d'une force-tampon entre Gudauta et Soukhoumi ont échoué, et les combats ont repris en octobre. Les combattants abkhazes ont tout d'abord pris Gagra, pour ensuite progresser jusqu'à la frontière russe. Près de 15 000 personnes ont été déplacées en Abkhazie, et des milliers d'autres habi-

tants, appartenant à divers groupes ethniques, ont pris la fuite vers la Fédération de Russie ou vers d'autres pays. Au total, environ 70 000 personnes ont été contraintes de quitter leur foyer en raison des combats. Des autorités locales ont été instituées, tant à Soukhoumi qu'à Gudauta, soulignant la coupure entre les deux zones. Comme la principale voie de chemin de fer liant la Russie à la Géorgie et à l'Arménie traverse l'Abkhazie, l'approvisionnement en carburant et en autres produits a été interrompu dans la région. Vers la fin de l'année, les combats ont cessé, mais le conflit était visiblement loin d'être réglé, et des violations des principes fondamentaux du droit international humanitaire continuaient de se produire.

#### Activités en faveur de la population civile

Tout au long de l'année, les délégués du CICR ont effectué des missions en Ossétie du Sud pour y évaluer les besoins de la population civile, en particulier des personnes vivant dans les villes et les villages qui n'étaient plus approvisionnés suite aux combats entre séparatistes et forces armées géorgiennes. En août et en septembre, le CICR a distribué des colis familiaux à environ 6 000 personnes, y compris des Ossètes du Sud qui revenaient d'Ossétie du Nord.

En ce qui concerne la population civile affectée par le conflit en Abkhazie, les délégués du CICR ont établi des contacts avec les comités locaux responsables de l'enregistrement et de l'assistance des personnes déplacées, afin de coordonner les efforts de secours. Ils ont continué d'évaluer la situation tout au long de l'année. Comme la majeure partie des besoins d'urgence étaient couverts par des groupes locaux et d'autres organisations humanitaires, le CICR a limité son assistance aux victimes dont les besoins restaient insatisfaits. Vers la fin de l'année, le nombre de personnes déplacées en provenance d'Abkhazie et au sein de la ré-

publique autonome elle-même s'est accru. L'institution a distribué des secours à environ 900 personnes, et a distribué 280 messages Croix-Rouge entre des parents séparés par le conflit. Les efforts d'assistance ont été entravés par le manque général de sécurité dans la région.

Près de 26 tonnes de secours ont été distribuées en Géorgie en 1992.

#### Activités médicales

Les délégués ont effectué des missions d'évaluation à Tskhinvali et Kurta, en Ossétie du Sud, en mars et en avril, et fourni du matériel médical aux hôpitaux de ces deux villes. En mai et en juin, le CICR a une nouvelle fois fourni du matériel aux hôpitaux accueillant des blessés de guerre, à Tskhinvali et dans les environs de Gori.

A Vladikavkaz (Ossétie du Nord), dont les hôpitaux traitaient des patients blessés en Ossétie du Sud, les délégués du CICR ont également distribué une assistance médicale. Du matériel médical a également été distribué à des établissements à Koutaisi, Zugdidi et Poti, qui avaient admis au début du mois de mars des personnes blessées à la suite de la révolte dans l'ouest du pays.

Dès que les combats ont éclaté en Abkhazie, le CICR a effectué une mission à Soukhoumi et a remis du matériel médical d'urgence aux quatre hôpitaux de la ville. Entre octobre et décembre, les hôpitaux de Tbilissi et de Gudauta ont reçu une assistance similaire pour le traitement des personnes blessées au cours du conflit en Abkhazie. Le CICR a entretenu des contacts réguliers avec des fonctionnaires du ministère de la Santé, à Tbilissi comme en Abkhazie, ainsi qu'avec les directeurs des hôpitaux locaux, au cas où les besoins deviendraient plus aigus dans d'autres zones touchées par le conflit. Malgré le nombre croissant de blessés de guerre, la plupart des hôpitaux ont pu faire face à l'afflux de patients et disposaient de stocks suffisants pour réagir à l'urgence.

### Activités en faveur des détenus

En janvier, après des entretiens avec les autorités, les délégués du CICR ont obtenu pour la première fois l'accès aux personnes détenues en relation avec la tentative de coup d'Etat en Géorgie. Ils ont ainsi visité 32 détenus de sécurité à Tbilissi. Pendant le deuxième trimestre, les délégués ont pu voir 43 autres personnes détenues par le ministère de l'Intérieur, en relation avec la situation d'urgence.

Après la tentative de coup d'Etat des forces fidèles au président déchu, au mois de juin, le CICR a demandé l'accès aux personnes arrêtées. Un accord de principe en ce sens a été donné le 30 juin; les visites devaient se dérouler dans les quinze jours, mais il n'a pas été possible de les organiser dans la pratique avant qu'une amnistie générale ne soit décrétée au mois d'août. Les autorités ont alors informé le CICR que les personnes détenues en relation avec le coup d'Etat manqué avaient été libérées.

Les délégués ont par ailleurs visité 195 personnes en mains abkhazes et géorgiennes, en rapport avec le conflit en Abkhazie. Le CICR a noué des contacts étroits avec les commissions créées par les deux parties, afin de traiter des questions concernant les combattants capturés et autres prisonniers. Pendant leurs visites aux détenus, les délégués ont distribué et recolté des messages Croix-Rouge.

### Diffusion

La délégation a fait traduire en géorgien un certain nombre de documents sur les règles fondamentales applicables en temps de guerre. Ce travail s'inscrivait dans le cadre d'efforts pour faire mieux connaître aux combattants et aux autorités locales les principes de base du droit international humanitaire (notamment concernant la capture de prisonniers, l'interdiction de la prise d'otages et la nécessité d'épargner les civils). Les médias ont

également été utilisés pour expliquer à la population la mission et les activités du CICR. Au mois d'août, des séances de diffusion ont été organisées à l'intention de diplomates, de fonctionnaires, de responsables de la protection civile, de membres du personnel universitaire et d'étudiants à Tbilissi, ainsi que pour des membres de haut rang des forces d'interposition à Tskhinvali.

### TACHKENT Délégation régionale

(Kazakhstan, Kirghizistan, Ouzbékistan, Tadjikistan et Turkménistan)

Au mois de mai, le CICR a envoyé une équipe de délégués au Kazakhstan, au Kirghizistan, en Ouzbékistan, au Tadjikistan et au Turkménistan pour y rencontrer les chefs des gouvernements et discuter de questions liées aux Conventions de Genève et à leurs Protocoles additionnels. Les délégués ont également rencontré des représentants des Croix-Rouges et Croisants-Rouges locaux. Ils ont saisi cette occasion pour leur expliquer la procédure à suivre, afin d'obtenir la reconnaissance de leurs organisations comme Sociétés nationales. En avril, la république du Turkménistan a déposé auprès du gouvernement suisse une déclaration de succession aux quatre Conventions de Genève et aux deux Protocoles additionnels. Le Kazakhstan et le Kirghizistan ont procédé de même, respectivement en mai et en septembre.

Pour coordonner ses activités dans les cinq républiques d'Asie centrale, le CICR a ouvert en décembre une délégation régionale à Tachkent. Elle a fourni un soutien logistique aux opérations de secours au Tadjikistan, jusqu'à l'ouverture d'une délégation à Douchanbe, au début de 1993.

## TADJIKISTAN

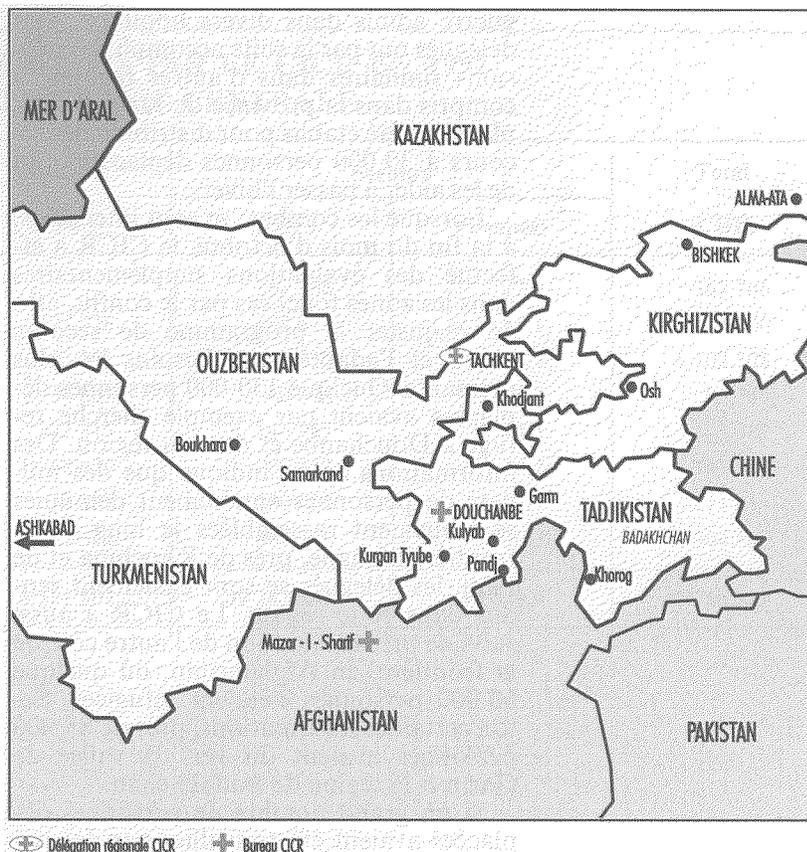
En mai 1992, les premières hostilités ont éclaté entre les forces pro-gouvernementales et des factions armées d'une alliance islamico-démocratique. Le pays a été affecté par ces combats qui n'ont cessé de s'intensifier tout au long de l'année. Les principales zones de conflit étaient la province de Kurgan-Tyube, au sud du pays, puis, vers la fin de l'année, la capitale, Douchanbe, et les zones avoisinantes.

Les combats ont été particulièrement violents après la démission du président Rakhmon Nabiev, au mois de septembre, et en décembre, lors de la prise de la capitale par l'alliance du Front national. Selon les estimations officielles, il y aurait eu environ 20 000 morts; au mois de décembre 500 000 personnes avaient quitté leur foyer pour fuir les combats ou pour éviter les persécutions de la partie adverse. La majorité d'entre elles ont quitté la province de Kurgan-Tyube pour gagner celle de Kulyab, la capitale, et, par la suite, la vallée de Garm et les montagnes du Gorno-Badakhchan, dans le nord du pays. Au mois de novembre, plus de 100 000 personnes se sont rassemblées à la frontière sud du pays, et 60 000 d'entre elles ont traversé les eaux glacées du fleuve Amou Daria pour chercher refuge dans le pays voisin, l'Afghanistan.

Le conflit a empêché l'acheminement des biens essentiels et a causé de graves difficultés, tout particulièrement dans le sud, autour de la capitale et dans les régions montagneuses de l'est.

Le CICR a effectué sa première mission d'évaluation en septembre et a établi une présence permanente dans le pays à la fin du mois d'octobre. Ceci, pour aider les victimes des combats et encourager le respect du droit international humanitaire.

Les délégués ont maintenu des contacts à haut niveau avec les autorités et avec les dirigeants des diverses factions. En novembre et en décembre, ils ont assisté aux sessions parlementaires spéciales tenues à



Khodjant, au cours desquelles des membres de toutes les parties se sont rencontrés pour mettre un terme aux combats et pour former un nouveau gouvernement provisoire.

### Activités en faveur de la population civile

En septembre, le CICR a envoyé un délégué et un médecin rencontrer les autorités locales, ainsi que des représentants du Croissant-Rouge du Tadjikistan, et effectuer des missions sur le terrain. Ils ont visité Douchanbe, Kafarnihan, ainsi que des régions situées dans le sud, jusqu'à Kurgan-Tyube, pour évaluer les besoins des familles déplacées et des blessés de

guerre admis dans divers hôpitaux. Des délégués ont par la suite accompli des missions similaires dans d'autres régions, y compris dans la province de Kulyab. Des plans ont été établis pour distribuer des secours à 30 000 personnes déplacées, afin de les aider à passer l'hiver.

Lorsque les combats se sont intensifiés, à la fin du mois d'octobre, le CICR a effectué des évaluations supplémentaires dans les zones touchées par le conflit, afin de réajuster le programme de secours prévu et l'adapter aux besoins les plus pressants. Quelque 130 000 personnes déplacées avaient par exemple cherché refuge à Douchanbe et dans la région. Des informations ayant indiqué que des milliers de personnes entièrement démunies se trouvaient rassemblées le long de la frontière afghane, près de Khochma et de Panj, les délégués se sont également rendus dans cette région. Le CICR a aussi suivi de près la situation de l'autre côté de la frontière, en Afghanistan, où quelque 60 000 personnes s'étaient réfugiées. Selon certaines informations, près de 85 000 personnes avaient fui vers la vallée de Garm et la région du Badakhchan.

Si un grand nombre de personnes déplacées avaient été recueillies par des parents ou des amis, des milliers d'autres séjournaient dans des bâtiments publics. Avec l'arrivée de l'hiver, les besoins en couvertures, matériaux de construction, vêtements et vivres devenaient plus pressants.

A la suite de ces nombreuses évaluations, les délégués ont commencé en décembre à distribuer des secours à 62 500 personnes. La Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge est venue en aide à quelque 30 000 autres personnes déplacées dans le nord du pays, hors de la zone des combats.

### Activités médicales

Dans bon nombre des zones touchées par les affrontements, les hôpitaux n'avaient pas été approvisionnés depuis le mois de mai, et en octobre, les besoins en médicaments et en équipements médicaux étaient devenus criants. Le CICR a effectué des évaluations à Douchanbe, Kurgan-Tyube, Kulyab, Kalininabad et Dangara pour évaluer les besoins des hôpitaux soignant des personnes blessées dans le conflit.

Dès novembre, du personnel médical du CICR était basé à Douchanbe, et la distribution de matériel médical a commencé à la mi-décembre. Dans les villes mentionnées ci-dessus, le CICR a distribué du matériel de suture, des seringues jetables, des pansements, ainsi que d'autres secours médicaux et chirurgicaux et des médicaments. En outre, un programme de trois mois de distribution de matériel médical pour 20 000 personnes a été lancé dans la zone frontière au sud du pays. Du matériel médical d'urgence a également été envoyé à l'hôpital de Mazar-i-Sharif, en Afghanistan, où certains des réfugiés blessés dans le sud du Tadjikistan étaient soignés.

### Diffusion

Des appels publics ont été lancés à la télévision, à la radio et dans la presse écrite pour tenter de faire mieux connaître les règles du droit international humanitaire et pour faire prendre conscience aux combattants du fait que la prise d'otages et l'exécution de civils, de soldats blessés et de prisonniers constituaient une grave violation de ces règles. Ces messages soulignaient également la nécessité de respecter les emblèmes de la croix rouge et du croissant rouge.

<b>SECOURS DISTRIBUÉS PAR LE CICR EN 1992</b>				
<b>EUROPE ET ASIE CENTRALE</b>				
<b>Pays</b>	<b>Médical (CHF)</b>	<b>Secours</b>		<b>Total (CHF)</b>
		<b>(CHF)</b>	<b>(Tonnes)</b>	
Albanie ... ..		367 766	77,9	367 766
Arménie ... ..	122 928	488 672	35,1	611 600
Azerbaïdjan ... ..	355 751	1 346 757	132,7	1 702 508
Géorgie ... ..	34 669	60 676	25,7	95 345
Moldova ... ..	27 315	146 267	74,3	173 582
Russie (Fédération de) ... ..	58 470	89 347	20,2	147 817
Tadjikistan ... ..	31 397	180 020	27,7	211 417
ex-Yougoslavie .. ..	7 921 372	36 483 178	18 010,3	44 404 550
<b>TOTAL .....</b>	<b>8 551 902</b>	<b>39 162 683</b>	<b>18 403,9</b>	<b>47 714 585</b>

## SERVICE INTERNATIONAL DE RECHERCHES

Depuis sa création, en 1943 à Londres, et la poursuite de ses travaux, dès janvier 1946 à Arolsen (République fédérale d'Allemagne), le mandat humanitaire du Service international de recherches (SIR) est resté inchangé. Alors qu'à l'origine, le traitement de cas de recherches occupait la première place, plus de 93% des demandes de renseignements ont aujourd'hui pour objet l'établissement d'attestations et d'extraits de documents sur la détention subie ou les travaux forcés effectués. Ces attestations — reconnues mondialement sans législation notariale — permettent aux personnes concernées de constituer leur dossier de pension. Vers la fin des années 70, les dossiers d'indemnisation étaient pour la plupart clos. L'accès à de nombreux nouveaux documents d'archives a entraîné une énorme augmentation des demandes au cours de ces dernières années.

Malgré plusieurs renforcements du personnel, le SIR n'a pas réussi à maîtriser le surcroît de travail: le nombre de dossiers restés en suspens a passé de 165 593, en 1991, à 232 582, en 1992.

Les statistiques pour le rapport annuel sont élaborées sur la base des chiffres arrêtés au 30 novembre. Pour l'année écoulée, les résultats dans le domaine de l'exploitation se situent une fois de plus à un niveau élevé, comme le montrent les chiffres suivants:

- Un total de 161 465 demandes (154 774 en 1991) de 57 pays (37) est parvenu au SIR;
- suite à l'introduction d'une nouvelle procédure de travail plus rationnelle, le nombre de vérifications effectuées dans les fichiers et unités documentaires a régressé à 686 023 (899 373);

- le nombre de réponses fournies s'est accru pour atteindre 183 403 (181 270).

Ces résultats concernent uniquement des demandes provenant d'anciens persécutés civils du régime national-socialiste, qui n'étaient pas protégés par les Conventions de Genève.

Les trois autres mandats dans le domaine du classement (réunir, classer et conserver) ont enregistré également une progression des activités.

- 285 (207) organismes ont cédé au SIR de nouveaux documents, qui représentent uniquement des enregistrements à caractère personnel, concernant des travaux forcés effectués;
- 1 318 026 (956 231) fiches de référence ont été établies sur la base de documents nouvellement inventoriés.

Pour la première fois, une partie de ces travaux a été effectuée par système informatique, ce qui permet de disposer très rapidement des nouveaux renseignements pour les travaux d'exploitation.

Comme autorité de contrôle, une commission internationale pour le Service international de recherches veille sur les opérations réalisées à Arolsen. Les gouvernements membres sont la Belgique, la France, la République fédérale d'Allemagne, la Grèce, Israël, l'Italie, le Luxembourg, les Pays-Bas, le Royaume-Uni et les Etats-Unis d'Amérique. Selon les accords de base, confirmés en 1990 par l'accord de transition, la République fédérale d'Allemagne met à la disposition du SIR les moyens financiers nécessaires à l'exécution des travaux.

En 1992, le SIR a disposé, en moyenne, de 362 employés à plein temps ou à temps partiel, venant de 18 pays différents, ainsi que des apatrides.